

## DEPOSER DES INERTES

*Afin d'obtenir l'autorisation de déposer vos inertes sur le site de l'ISDI de La Gailleste, vous devez effectuer une demande préalable auprès de la CCHB.*

### COMMENT FAIRE ?

- Au moins 15 jours\* avant votre dépôt, remplissez la **demande d'acceptation préalable (DAP)** Celle-ci est **téléchargeable** sur le site de la CCHB : [www.haute-bigorre.fr](http://www.haute-bigorre.fr) → **rubrique environnement** → **collecte des déchets** ou **sur demande** auprès du service environnement.

\* Possibilité d'aménager les délais pour des petites quantités apportées.

- Envoyez le formulaire dûment rempli par mail ou courrier au service environnement :

[environnement@haute-bigorre.fr](mailto:environnement@haute-bigorre.fr)

CCHB

Service environnement  
7 allée René Descartes  
65200 Bagnères de Bigorre

### ET APRÈS ?

Votre demande sera étudiée par nos services, des précisions ou analyses complémentaires pourront vous être demandées.

Une fois la demande validée, la CCHB vous en informera et avertira le gardien du site de La Gailleste. Vous pourrez alors vous présenter sur le site de l'ISDI de La Gailleste avec la DAP validée.

ISDI de la Gailleste,  
Route de Labassère  
65200 POUZAC  
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Fermé samedi, dimanche et jours fériés

## CONTACT AVANT TOUT DÉPÔT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA

HAUTE - BIGORRE [environnement@haute-bigorre.fr](mailto:environnement@haute-bigorre.fr)

### SERVICE ENVIRONNEMENT

7 allée René Descartes  
65200 Bagnères de Bigorre  
05 62 95 24 40

## LE SITE D'ACCUEIL

**ISDI LA GAILLESTE**  
Route de Labassère  
65200 POUZAC

### ACCESSIBILITÉ

Afin de réduire les incidences sur les milieux naturels et les espèces protégées, le site sera accessible uniquement aux véhicules conformes à la réglementation en vigueur (émissions sonores, rejets atmosphériques, état général...).

### ENGAGEMENTS

En utilisant ce site, les entreprises s'engagent à :

- Utiliser des véhicules conformes, en état et entretenus
- Respecter le règlement de l'ISDI (affiché à l'entrée du site)
- Respecter les règles de circulations

En cas de non respect de ces engagements, la CCHB pourra refuser l'accès au site au véhicule.

### TARIFICATION

- **La tarification est fonction du PTAC du véhicule.**
- **Si les déchets recyclables sont triés à part, le coût est 2 fois moins élevé**
- **Le refus sera facturé**
- **Les chargements non conformes seront renvoyés vers des installations agréées.**

## DECHETS INERTES

### Guide de réception

Version 3 : septembre 2017

**ISDI LA GAILLESTE**  
Route de Labassère  
65200 POUZAC



TERRE  
NON POLLUÉE



INERTES



VERRE

Pictogrammes : <http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>

**BIEN GÉRER  
LES DÉCHETS  
DE VOTRE  
CHANTIER**



**MOINS de déchets**  
**en HAUTE-BIGORRE**  
PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS Je participe !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA  
HAUTE - BIGORRE

[www.haute-bigorre.fr](http://www.haute-bigorre.fr)

## POURQUOI CE GUIDE ?

L'Installation de Stockage de Déchets Inertes de La Gailleste est une Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE). A ce titre, la CCHB a dû professionnaliser son installation afin de respecter le cadre réglementaire fixé par l'arrêté ministériel en date du 12 décembre 2014.

La présence d'une zone humide et de plusieurs espèces rares et protégées oblige la CCHB à réorganiser les zones de dépôts et à revoir son mode de gestion des inertes.

La CCHB a fait le choix de poursuivre l'exploitation de cette ISDI de proximité afin que vous puissiez déposer les inertes non loin de vos chantiers tout en préservant les enjeux environnementaux du site. Ce guide vous présente les principales évolutions administratives, techniques et réglementaires.

## ZOOM SUR LES DECHETS INERTES RECYCLABLES

En l'état actuel des choses, la durée de vie de l'installation n'est que de 7 ans. Afin de prolonger l'exploitation de l'ISDI, la CCHB met en place le recyclage des inertes.

Une zone de stockage dédiée est prévue sur le site.

Sont recyclables sur le site de Pouzac :

- béton peu ferrillé
- cailloux,
- enrobés sans goudron



Ne sont pas recyclables sur le site de Pouzac :

- béton très ferrillé, éléments fins,
- terre, verre, brique, tuiles, ardoises



**Trier les inertes recyclables sur votre chantier a plusieurs avantages :**

- Cela vous coûte 2 fois moins cher que le dépôt des inertes non recyclables
- Prolonge la durée de vie de l'ISDI
- Donne une 2ème vie aux déchets sous la forme de granulats



## DECHETS ACCEPTES :

### Tout déchet inerte trié\* :

- terre non polluée
- béton, tuiles, ardoises, céramiques, briques, parpaings, pierres,
- verre (vitrage seul sans châssis)
- déblais de voirie avec enrobés sans goudron

\* déchets inertes triés de l'annexe I de l'AM du 12/12/2014 respectant les conditions d'acceptation de l'article 3 de l'AM.



Nota : Si les déchets n'entrent pas dans les catégories mentionnées dans l'annexe I de l'AM du 12/12/2014, des analyses complémentaires devront prouver que les déchets respectent les valeurs limites des paramètres définis en annexe II.

## DECHETS REFUSES :

### Tout déchet non inerte :

- Enrobés de voirie avec goudron
- DIB (plastique, bois, carton, métaux mousse expansive, huiles...)
- matériaux isolants (polystyrène, laine de roche...),
- Plâtre
- Amiante libre et amiante liée : doivent être traitées dans une installation spécifique

**Et tout déchet non pelletable donc liquide**

## COMMENT S'ORGANISE LE DÉPÔT SUR LE SITE DE L'ISDI?



**1. Le chauffeur se présente au gardien avec la DAP validée**

**2. Le gardien effectue un 1<sup>er</sup> contrôle visuel de la benne :**

→ si OK alors il indique la zone de dépôt et pose un repère sur cette zone,

→ si contrôle négatif alors refus du camion

**3- 2ème contrôle visuel et olfactif du tas, si des matériaux non acceptés sont identifiés, ils seront triés à part dans des bennes et/ou sacs disposés sur le site et leur traitement sera facturé**

**4- Édition de l'accusé de réception des déchets inertes**

**5- Mise en remblai ou mise au recyclage si les déchets recyclables ont été apportés triés par l'entreprise.**

## ZOOM SUR LES ENROBES

**Le gardien effectuera sur les enrobés un test selon la méthode PAK Marker afin de s'assurer de l'absence de goudron dans l'enrobé ; en cas de présence, le chargement sera refusé et réorienté vers une installation agréée.**

Refus du camion qui est réorienté vers une installation agréée pour ce type de déchets